

# TARIFS

## MAISON DE VACANCES ADAPTÉE DE GIVRAND VENDÉE



	<b>GITE</b> capacité maximum 14 places	<b>APPARTEMENTS</b> 4 personnes	
	Tarif / Nuit / Pers	Tarif / semaine (7 nuits)	Tarif / Nuit
<b>BASSE SAISON</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 02/01/2023 au 26/03/2023</li><li>• 16/10/2023 au 17/12/2023</li></ul>	<b>19 €</b>	<b>456 €</b>	<b>76 €</b>
<b>MOYENNE SAISON</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 27/03/2023 au 25/06/2023</li><li>• 28/08/2023 au 15/10/2023</li><li>• 18/12/2023 au 31/12/2023</li></ul>	<b>21 €</b>	<b>504 €</b>	<b>84 €</b>
<b>HAUTE SAISON</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 26/06/2023 au 27/08/2023</li></ul>	<b>26 €</b>	<b>624 €</b>	<b>104 €</b>

### Services supplémentaires :

- Ménage fin de séjour
- Prestation hôtelière
- Location de draps



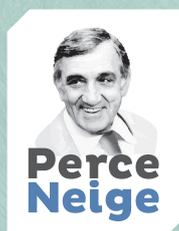
POUR VOUS INFORMER ET VOUS ACCOMPAGNER  
DANS L'ORGANISATION DE VOTRE SÉJOUR :

**Mme Blandine Michon**

Tél. : 02 28 12 95 30 - [vacances.givrand@perce-neige.org](mailto:vacances.givrand@perce-neige.org)

**Maison de vacances de Givrand**

1, rue Bel-Air - 85800 Givrand



# RÉSERVATION ET RÈGLEMENT

**MAISON DE  
VACANCES  
ADAPTÉE DE  
GIVRAND**  
VENDEE

Nous vous remercions de nous contacter par téléphone ou e-mail pour connaître les disponibilités. Vous recevrez par la suite un dossier d'inscription.

Dans un délai de 2 semaines à compter de la confirmation, nous vous remercions de nous faire parvenir le dossier d'inscription dûment complété accompagné du versement d'un **acompte de 30 %** du montant de la location.

## Pour une réservation de dernière minute

Pas de conditions particulières, le versement de l'acompte ou du montant total du séjour est à faire dès que possible avant le séjour.

**Règlement par virement bancaire :** nous contacter

ou **Règlement par chèque bancaire :**

À l'ordre de : *MAISON PERCE-NEIGE de GIVRAND*

Chèque à retourner à l'adresse suivante :

Fondation Perce-Neige

7 bis, rue de la Gare - CS 20171 - 92594 Levallois-Perret Cedex

## AIDES POSSIBLES

Il existe différents dispositifs pour aider les vacanciers à financer leurs vacances. Ces aides interviennent en général sous conditions de ressources. Il est nécessaire d'effectuer les demandes de prise en charge longtemps à l'avance.

Vous pouvez notamment vous adresser aux organismes suivants :

- la Maison Départementale pour Personnes Handicapées (MDPH) pour bénéficier de la Prestation de Compensation du Handicap
- le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune
- votre Comité d'Entreprise
- votre mutuelle
- votre caisse de retraite complémentaire
- votre Caisse d'Allocations Familiales
- votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie



## CONDITIONS PARTICULIÈRES

### Conditions d'annulation

Voir avec la maison de vacances pour les conditions d'annulation.

Toute annulation doit être envoyée par lettre recommandée à l'adresse de la maison de vacances Perce-Neige.

